

**OBSERVATOIRE
DE LA
SECURITE
ROUTIERE**

**RAPPEL DES
DEFINITIONS :**

Tué
Victime décédée sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident ;

Blessé
Victime ayant fait l'objet de soins médicaux, non hospitalisée ou admise comme patiente à l'hôpital moins de 24 heures ;
ET
victime admise dans un hôpital plus de 24 heures ;

Situation provisoire pour l'année 2019 et évolution par rapport à l'année 2018

1/ Bilan provisoire de l'année 2019

De façon détaillée, pour les 7 premier mois de l'année 2019 on enregistre :

- Une **hausse de 29,2%** du nombre d'accidents corporels
 - 217 pendant la période du 01/01 au 31/07/2019 contre 168 au cours de la même période 2018
- Une **hausse de 30,3%** du nombre de blessés
 - 297 pendant la période du 01/01 au 31/07/2019 contre 228 au cours de la même période 2018
- Une **baisse de 16,0%** du nombre de tués
 - 21 pendant la période du 01/01 au 31/07/2019 contre 25 au cours de la même période 2018

2/ Bilan provisoire par zone de compétence au 31 juillet 2019

	Accidents corporels			Total Blessés			Tués		
	2018	2019	%	2018	2019	%	2018	2019	%
Zone Police	89	142	59,6%	117	186	59,0%	2	3	50,0%
Zone Gendarmerie	79	75	-5,1%	111	111	0,0%	23	18	-21,7%
Total	168	217	29,2%	228	297	30,3%	25	21	-16,0%

Les remontées rapides laissent apparaître un bilan global avec une **hausse du nombre d'accidents corporels et de celui des blessés et une baisse du nombre tués.**

Ce bilan est inhomogène selon la zone de compétence considérée, la zone police qui couvre Nouméa et la zone gendarmerie qui couvre toutes les communes hors Nouméa :

- En matière d'accidents corporels, une **hausse de 60%** est constatée en zone police alors que cet indicateur est en **légère baisse de 5%** en zone gendarmerie ;
- En matière de victimes mortellement blessées, **le nombre de tués est encourageant (-4 tués)**;
- En matière de blessés tous confondus (hospitalisés et non hospitalisés), la situation est **très défavorable en zone police** avec une hausse de près de **60%** et **stationnaire en zone gendarmerie.**